

LE CANADA Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA Journal Hebdomadaire à 16 pages

Directeur de la rédaction... OSCAR McDONNELL Secrétaire... P. A. J. VOYER Rédacteur en chef... FLAVIEN MOFFET BUREAUX .414 et 416 Rue Sussex OTTAWA, ONT.

Mercredi 11 Juin 1890

ECHOS DU JOUR

Le prince de Galles est devenu presque sourd. Plus d'un tiers des électeurs d'Ontario n'ont pas voté.

M. Pompeo, député de Pontiac, est aujourd'hui à Ottawa.

L'ex-ministre Gibson a déclaré de résister pour tout de bon dans la vie privée.

M. Meredith est de retour à Toronto fatigué, dit World, mais pas trop abattu.

La conférence Mercier ne veut pas qu'on accepte du côté protestant les \$50,000 provenant des biens des Jésuites.

Le synode presbytérien américain condamne comme injustes les lois de prohibition en tiéces contre les Chinois.

On va ouvrir immédiatement à Chicago, une succursale de l'Institut Pasteur pour y traiter les personnes mordues par des animaux enragés.

Le gouvernement français et le gouvernement italien se sont mis d'accord sur les bases d'un nouveau tarif douanier dont les dispositions seront publiées prochainement.

Les socialistes, honnêtes il y a cinquante ans, tiennent à présent la corde. L'empereur d'Allemagne, lord Derby, lord Rosebery, lord Rosebery se font honneur d'être socialistes.

Dans une lettre lue à la publicité hier, M. Mercier déclare que le candidat officiel dans la division St Louis est M. Rainville. De son côté M. Beaupré se dit certain d'être élu.

Nous sommes surpris à annoncer, que contrairement à ce qui a été publié dans plusieurs journaux d'Ont., M. Rose, ministre de l'Instruction publique à Toronto, continuera à administrer ce même département.

Gros scandale à Albany (New York). L'ex-recorider de cette ville, M. Anthony Gould, a été arrêté sous l'accusation de complicité dans un détournement de \$15,000 commis au détriment de la City National Bank, par un employé aux écritures nommé Whitney.

On organise en ce moment à Leipzig une exposition pour fêter le deuxième centenaire de la pipe. Avant 1600, l'unique instrument pour fumer le tabac consistait en un petit fourneau fabriqué avec de l'argile. L'inventeur de la pipe, tel que nous le connaissons actuellement, était un médecin autrichien, le docteur Vilaris.

L'empereur François Joseph a reçu les membres de la Délégation austro-hongroise. Il a prononcé une allocution dans laquelle il a dit que, depuis 1880, il n'était survenu aucun changement essentiel dans la situation politique du pays. Les relations de l'Autriche-Hongrie avec les Etats des Balkans, a dit l'empereur, sont bonnes. J'ai confiance que les bienfaits de la paix seront maintenus par l'alliance conclue entre l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie, qui continueront à unir leurs efforts dans ce but.

L'affaire Paquet. M. Paquet ne se corse et se gêne. M. Whelan ayant hier refusé de dire qu'il lui avait offert d'acheter les députés et M. Paquet n'ayant pas voulu nommer ceux à qui il a donné de l'argent, il devait être mis en prison ce matin s'il ne répondait pas.

Une dépêche reçue à la dernière heure nous apprend que l'on a été devant un juge de la cour Supérieure une demande de déclarer que la Commission Royale agit ultra vires en voulant faire emprisonner ces messieurs.

L'ECONOMISTE FRANÇAIS, le journal de M. Leroy-Beaulieu, recommandant d'accepter la proposition de l'Angleterre de donner une compensation aux pêcheurs français à Terre-Neuve, et de faire des concessions ailleurs. L'Economiste propose que l'Angleterre renonce à la cause de la nation la plus favorisée en Tunisie, laquelle embrasse le commerce français, ou celle la Gambie à la France. Le journal exprime la crainte que, si la France n'accepte pas un compromis, elle s'exposera éventuellement à perdre ses droits sans obtenir de compensation, par suite de l'annexion de Terre-Neuve aux Etats-Unis.

Dans un article que publie le SIEGEL, M. Deloncle dit que l'Egypte n'a rien à faire dans la question de Terre-Neuve.

La loi votée récemment par le congrès américain pour autoriser, sous certaines conditions, la naturalisation des Indiens, vient d'être appliquée pour la première fois.

Un indien Cherokee, Lewis Ralston, s'est présenté devant la cour et a demandé à être naturalisé. Comme il ne trouvait dans les conditions exigées par la loi, il a été fait droit assésit à sa requête. Ralston est ainsi le premier, et jusqu'à présent le seul indien à qui aient été accordés les droits de citoyen des Etats-Unis. Mais on annonce que de nombreux Indiens se disposent déjà à suivre son exemple, et l'on espère que la question indienne se résoudra ainsi bientôt d'elle-même par la naturalisation des Peaux-Rouges, qui sont cependant les véritables pillagers du pays; mais auxquels on avait jusqu'à présent refusé le droit de cité jusqu'à présent.

Le chœur exécutif qu'il a fait ces derniers jours à New York a causé, comme il fallait s'y attendre, une augmentation très sensible dans la mortalité. Le nombre des décès, pendant la semaine écoulée, s'est élevé à 821, tandis que la semaine précédente il n'avait été que de 666.

Le Comte d'Ottawa

M. E. Cormier a été mis en nomination, hier, dans le comté d'Ottawa en opposition à M. Rochon, candidat ministériel.

M. Cormier a déjà été élu pour ce comté aux élections générales de 1886. Sa défaite, par M. Rochon, à l'élection partielle de 1887, n'a été due qu'aux moyens peu scrupuleux qui ont été employés contre lui.

M. Cormier a occupé avec honneur le poste de préfet du comté pendant plusieurs années et a rendu à ses concitoyens des services signalés.

Lors de la dissolution de l'assemblée législative de Québec, les regards étaient naturellement tournés vers M. Cormier comme ayant droit à la candidature conservatrice, tous admettant, libéraux comme conservateurs que les chances de succès étaient de son côté.

La popularité du gouvernement Mercier n'est pas réelle dans le comté d'Ottawa; la dernière victoire remportée par M. Rochon n'est qu'une victoire factice. Ce comté est foncièrement conservateur et, dans une lutte égale, nous n'hésitons pas à dire que M. Cormier serait élu par une grande majorité.

Par suite égale, nous entendons, une organisation électorale aussi parfaite d'un côté que de l'autre, ce qu'il est impossible de faire dans la présente lutte. Nous ne savons trop pour quelle raison M. Cormier n'a pas été mis sur les rangs il y a un mois et demi. Le CANADA a dans le temps attiré l'attention du parti conservateur sur l'importance d'une organisation immédiate afin de pouvoir marcher sûrement à la victoire.

D'après nous, M. Cormier, étant le candidat conservateur le plus fort, il aurait dû être choisi depuis plusieurs semaines. Bien avant le jour de la nomination, il lui aurait fallu une complète organisation dans toutes les parties de ce vaste comté.

Au lieu de cela, qu'est-il arrivé? Quelques chefs conservateurs locaux ont essayé d'éliminer M. Cormier. On a appelé ce qu'on nomme une convention.

Un candidat a été choisi, il a accepté, il a résigné.

Une autre convention, une autre acceptation, une autre résignation et ainsi de suite. Finalement il a fallu en revenir à notre candidat, M. Cormier et ce, le jour de la nomination.

M. Cormier a commencé la lutte hier seulement; son adversaire M. Rochon a commencé sa campagne électorale depuis plus d'un mois et son organisation est complète. Si nous sommes battus ce ne sera pas dû à M. Cormier, ce ne sera pas dû à la popularité du gouvernement Mercier; mais à l'ambition de quelques chefs conservateurs locaux qui ont jeté le désarroi dans nos rangs. Que a responsabilité retombe sur les coupables.

Après avoir reproduit une partie de notre article de vendredi, l'ÉVÉNEMENT de Québec ajoute:

"En toute justice, nous sommes tentés d'ajouter que le CANADA a donné un bon coup d'épaulé à la route, qu'il a mené vigoureusement la campagne qui vient d'être close par un brillant succès."

Un journal de San Francisco publie la dépêche suivante:

"On a beaucoup remarqué que le premier ministre Mercier, de la province de Québec, s'est complètement abstenu d'assister à aucune des fêtes ou réunions données en l'honneur du duc et de la duchesse de Connaught, qui se trouvent en ce moment en Canada. Il ne s'est pas présenté une seule fois devant le fils de la reine et ses partisans sont étonnés de ce qu'ils appellent une application rigoureuse de ses principes démocratiques et républicains."

La liquidation du parti libéraliste révèle des dessous qui sont quelque fois amusants. C'est ainsi que, le 16 mai, au Palais de justice, on s'est assez réjoui du dépit de M. l'abbé François Augustin Saillari, qui, ne sachant plus à qui s'en prendre des ambitions déçues et de la disparition de ses économies, dissipées dans un apostolat politique, qu'il croyait doubler d'une bonne affaire, assignait pour escroquerie et abus de confiance un ancien ami à lui, M. Bourdardoux, et par surcroît M. Labryère ex-directeur du journal la GAZETTE.

Le chœur exécutif qu'il a fait ces derniers jours à New York a causé, comme il fallait s'y attendre, une augmentation très sensible dans la mortalité. Le nombre des décès, pendant la semaine écoulée, s'est élevé à 821, tandis que la semaine précédente il n'avait été que de 666.

DEPECHEs DU SOIR (Service Special)

SUICIDE. NIAGARA, 11 juin.—On a vu un homme se jeter hier dans les eaux de la chute. Son corps n'a pas pu être retrouvé.

LES NAVIRES DÉRAPENT DE LEURS ANCRÉS. HALIFAX, 11 juin.—Un cyclone en miniature est passé sur cette ville à 2 heures lundi après-midi. L'eau dans le havre est devenue furieuse. Le vaisseau français le Bison dérapa de ses ancrés. Une troupe d'eau s'est élevée le long du vaisseau anglais le Canada. L'eau est montée jusqu'à la hauteur des mâts, mais elle est retombée dans le havre sans causer d'avaries au vaisseau.

La barquette américaine la Henry A. Barnham, arrivée de Boston hier, a été dérapée des ancrés et a repris ses ancrages avant d'avoir subi avaries avaries. Plusieurs petites goélettes ont eu à souffrir de la furie du vent. Un navire en ses voiles emportées.

Dans la ville un certain nombre d'enseignes ont été emportées. C'est la première fois qu'un cyclone s'abat sur cette ville.

LES PRÉTENTIONS DE TERRE NEUVE. PARIS, 11 juin.—L'événement public l'article de nos colonnes des difficultés concernant l'île de Terre-Neuve.

Nous résumons hier, d'après une dépêche de Londres, le mémoire adressé à la reine d'Angleterre par M. Scott et M. Marlow, deux des pêcheurs de l'île: elles sont plus extraordinaires encore que celles qui ont été révélées au Parlement en cours de deux interpellations récentes, au sujet de la France. L'autre u Sénat. Les réponses de M. Spuller et de M. Ribot, à quelques semaines d'intervalle, ont été les mêmes. La France ne se rendra pas à ses droits de traités, elle saura les faire respecter.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Malheureusement les Terre-Neuviens envisagent les choses à un tout autre point de vue, et au lieu d'admettre que le pêche français est concédé sans réserve par le traité de 1713, de 1763, de 1782, de 1814-1815 et par la convention de 1857, ce qui, du reste, ne peut être sérieusement contesté, ils prétendent qu'il faut distinguer. Il y a un poisson et poisson, disent-ils. Et ils vont jusqu'à déclarer que, en ce qui concerne le poisson de mer, le droit de pêche est le droit de propriété de l'Etat. Ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire, et ils ont le droit de pêcher dans les eaux de leur territoire.

Mise en nomination

CANDIDATURES. Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

Comité. Nationaux. Opposit. Argenteuil. Weir. Owens. Arlabaska. Grouard. Bourbeau. Bagot. Pilon. McDonald. Beauvais. Forrier. Blanchet. Biron. Tassé. Bellechère. Targion. Faucher. Berthier. Chenevert. Alard. Bonaventure. Mercier (acc). England. Chamblay. Williams. Rochelleau. Lamare. Gendier. Champlain. Trudel. Mcintosh. Charlevoix. Morin (acc). Robitoux. Greig (ind.). Chatoauguay. Robitoux. Greig (ind.). Chicoutimi. Côté. Pettit. Compton. Layfield. McIntosh. Deux Montagnes. Siquin. Duchamp. Dorchester. Pelletier. Bernier. Drummond. Watts. C. Thibault. Gagné. Carrier. Flynn. Hochelaga. Champagne. Villeneuve. Huntingdon. Cameron. Saunders. Ierville. Roy. Molléur.

DOLMANS

Les plus GRANDES Nouveautés du jour en fait de Demi-Gilets et de Dolmans (à Glands) d'Été.

Nous avons acheté à la manufacture même un assortiment de Demi-Gilets et de Dolmans. Ce sont les plus Riches et les plus Luxueux Articles qu'on ait produits et ils étaient destinés aux Cités Européennes et Américaines.

Heureusement nous les avons obtenus pour la moitié du prix régulier ce qui nous permettra d'en disposer au prix des marchandises ordinaires.

CHEAPSIDE

N. B.—Comme d'habitude le Premier arrivé est le Premier servi. L. H. NOLIN & CIE.,

TAPISSERIE

4 Centins la pièce. Précisément la même qualité que celle vendue ailleurs à 250-10 plus, c. a. d. 5 cent. 5 Centins la pièce. Précisément la même qualité que celle vendue ailleurs à 250-10 plus, c. a. d. 5 cent. Bordure 5 centins la verge. Précisément la même qualité que celle vendue ailleurs 100-10 plus, c. a. d. 5 cent.

WM. HOWE

Howe Block Rue Rideau et 393 Rue Cumberland. "LE CANADA" EDITION